

Image not found or type unknown



# ARRET DA LA CONVENTION DE RELATION

Par **MARIA62**, le **07/06/2011** à **15:17**

Bonjour

Je viens de recevoir une lettre me prévenant que ma convention de relation allait s'arrêter. Cette convention avait des services gratuits tel que l'assurance de paiement ou l'accès à l'opposition. La banque me prévient qu'à partir de maintenant ces services seront payants. Je me pose la question s'ils ont le droit de faire cela, je n'ai pas de problèmes particuliers au niveau de mon compte qui est très rarement à découvert. Pourriez-vous m'éclairer sur ce point, je vous remercie d'avance.

Cordialement

Maria